

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS CADRIFORMAT

1 DÉFINITION ET CHAMP D'APPLICATION DES CGV

Formation inter-entreprises : formation avec un programme, des objectifs, un public, des dates et un prix catalogue, réalisée dans des locaux loués par CADRIFORMAT.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur demande pour le compte d'un client.

Ces conditions générales de ventes concernent les formations inter-entreprises et intra-entreprise. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation de CADRIFORMAT rappelées ci-dessous. Sauf dérogation formelle et expresse de CADRIFORMAT, ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

2 MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

INTER-ENTREPRISES

Dès réception de votre inscription, la convention de formation est adressée au responsable de l'inscription. Dans les 5 jours ouvrés qui précèdent la formation.

- CADRIFORMAT adresse directement à l'entreprise une convocation qui précise les horaires exacts de la formation, le lieu et les moyens d'accès
- Un mail est adressé directement au participant (sous réserve que nous ayons bien eu son adresse mail) afin de lui adresser les identifiants de connexion lui permettant de se connecter à la plateforme pédagogique CADRIFORMAT (se référer à la liste des formations concernées).

INTRA-ENTREPRISE

Toute formation intra-entreprise fait préalablement l'objet d'une proposition pédagogique et financière. La commande est définitive dès la confirmation par courrier ou mail par le client de la validation de la proposition commerciale. Les dates de l'action de formation sont ensuite concertées avec le client et doivent faire l'objet d'une validation définitive au moins 10 jours ouvrés avant la réalisation de la prestation pour permettre sa bonne organisation.

En cas de modification de la mission, un avenant sera établi par CADRIFORMAT à retourner pour validation.

CADRIFORMAT notifie le client à l'issue de la formation de la mise en ligne sur son accès RH des pièces suivantes (accessible depuis www.cadriformat.fr) : attestations individuelles de formation, copie de la liste de présence émarginée et évaluations de la formation. La facture est envoyée par mail ou courrier selon le

souhait du client. Dans le cas où les évaluations sont effectuées sur le support du client, ce dernier s'engage à les analyser et les communiquer à CADRIFORMAT. Il appartient au client d'informer CADRIFORMAT s'il souhaite la production d'autres documents à l'issue de la formation.

Dans la mesure où CADRIFORMAT éditte une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

3 PRIX DE VENTE

Le prix des formations inter-entreprises est indiqué en Euro Hors Taxes sur tous nos supports commerciaux et sur chaque proposition de formation.

Dans le cas de plusieurs offres commerciales applicables sur un même produit ou groupe de produits, la meilleure offre vous sera toujours appliquée.

Les frais liés aux outils et matériels pédagogique tels que documentation pédagogique papier, vidéoprojecteur, matériels pédagogiques usuels sont inclus dans nos tarifs. Les éventuels frais de location de salle, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement de nos formateurs sont facturés en complément. Les prix indiqués sur les propositions commerciales intra-entreprises sont valables trois mois à compter de la date d'émission de la proposition.

4 CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le règlement des factures est à effectuer à l'ordre de Cadriformat, comptant sans escompte, à la date d'échéance mentionnée sur la facture, sauf accord exprès contraire entre les parties qui ne pourra toutefois déroger à l'article L 441-6 du Code de Commerce.

En application de l'article L 441-6 I 12° alinéa du Code de commerce, tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement ainsi qu'à des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée d'une indemnité fixée à 15 % du montant des sommes exigibles.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Dans le cas où un client passerait une commande à CADRIFORMAT, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), CADRIFORMAT pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

En cas de paiement par un organisme collecteur il appartient au bénéficiaire :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si CADRIFORMAT n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA des frais de formation, pour quel que motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré des pénalités de retard.

5 CONDITIONS DE PARTICIPATION, D'ANNULATION ET REPORT

Les participants aux stages réalisés sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. CADRIFORMAT se réserve le droit sans indemnité de quelque nature que ce soit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

CADRIFORMAT maintient le maximum de sessions inter-entreprises mais se réserve le droit d'ajourner un stage au plus tard 5 jours ouvrés avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés sont alors entièrement remboursés.

Si CADRIFORMAT se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie de l'intervenant, conditions climatiques...), CADRIFORMAT s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

CONDITION D'ANNULATION ET REPORT

• Annulation par le client au moins 3 jours ouvrés avant la date contractuelle

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à CADRIFORMAT, par mail ou courrier, au moins 3 jours ouvrés avant le début du stage. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite à CADRIFORMAT, au plus tard la veille du stage, des noms et coordonnées du ou des remplaçant(s). Il appartient dans ce cas au client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

Dans le cas d'une Intra, les frais déjà engagés au titre

de la préparation de la formation ou des arrhes pour la location d'une salle sont facturés.

• Annulation par le client moins de 3 jours ouvrés avant la date contractuelle

En cas d'annulation dans cette période les pénalités suivantes seront appliquées :

• Pour les intra, 100% du coût de préparation prévu avant l'animation du stage ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle

• 50% des frais pour toute annulation entre 1 et 2 jours avant le début de la formation,

• 100% des frais pour toute annulation le jour même (la non-présentation équivalant à une annulation)

Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

6 POINTS COMPLÉMENTAIRES

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription chez CADRIFORMAT. Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, CADRIFORMAT les lui communiquera sur demande.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Aucun des supports remis ou imprimables dans le cadre d'une formation ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès de CADRIFORMAT.

CADRIFORMAT bénéficie de la protection donnée par la loi au titre de la propriété intellectuelle. Le client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à CADRIFORMAT, en cédant ou en communiquant des documents à un concurrent de Cadriformat. Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études, concepts, méthodes et outils de Cadriformat que pour les fins stipulées par le contrat.

CADRIFORMAT se réserve le droit de poursuivre toute personne qui se contreviendrait à cette clause.

LITIGE COMMERCIAL

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux du ressort du siège social de Cadriformat.

MISE À JOUR

Ces conditions générales de ventes sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Elles sont consultables sur notre site internet et seule la dernière version sera applicable, sans autre formalité que leur mise en ligne.

